Déclic.
TÉLÉCOMMANDE

DOCUMENTATION TECHNIQUE

Émetteur mural SOMFY Amy® 1 Modes io (Réf : 1871072)

Retrouvez les instructions, schémas et réglages de votre équipement dans les pages suivantes.

Avant toute manipulation

Vérifiez la référence exacte de votre appareil. Les instructions techniques et les avertissements du fabricant restent prioritaires. En cas de doute ou pour une intervention électrique, faites appel à un professionnel qualifié.

Une question sur votre référence ?

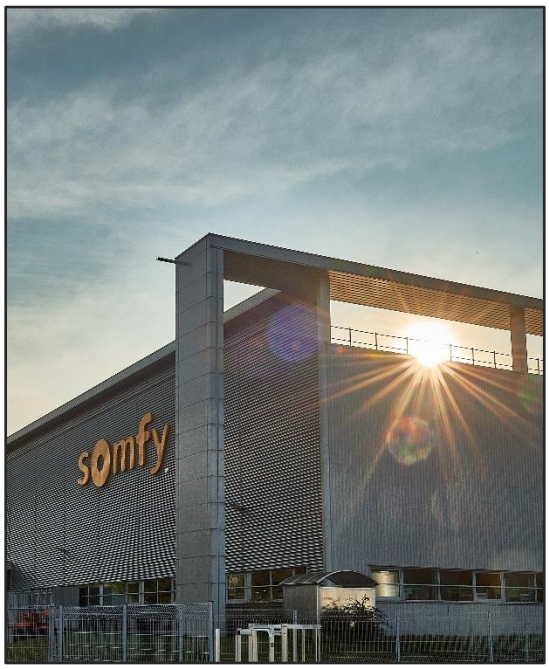
declictelecommande.com/contact

Document distribué par Déclic Télécommande.
Les marques et références des fabricants sont conservées dans la notice.

50, avenue du Nouveau Monde
74300 Cluses
Tél. 04 50 96 83 79

Profil environnemental produit

Télécommande radio AMY



Acteur reconnu de l'habitat depuis plus de 50 ans, SOMFY agit pour réduire de 50% ses émissions de carbone d'ici 2030 et aide ainsi ses clients et partenaires dans leurs démarches environnementales.

Nos actions pour réduire notre bilan carbone :

PROPOSER DES PRODUITS ÉCO-CONÇUS*, AYANT UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT TOUT AU LONG DE LEUR CYCLE DE VIE

PROPOSER DES SOLUTIONS QUI AMÉLIORENT L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LIMITENT AINSI LES ÉMISSIONS DE CO_2.

[1]. Démarche d'éco-conception Somfy, identifiée par le label ACT FOR GREEN qui vise à réduire l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la fin de vie, en plaçant les exigences au-dessus des règlementations en vigueur.

Référence produit



> Produit de référence

Amy 4 Modes io A

Réf. 1871110

> Unité fonctionnelle

Contrôle d'applications motorisées équipées d'un moteur IO sur une durée de vie de 10 ans.

> Références concernées

Amy 1 io A	1871049	Amy 1 Window SL io A Indus	1871124	Amy 1 A/M Modes io A	1871081
Amy Scene Player io A	1871064	Amy 2 Modes io A	1871091	Amy 1 RS100 io A	1871097
Amy 1 Modes io A	1871069	Amy 4 Modes io A	1871110	Amy 1 SunP Modes io A	1871441

50, avenue du Nouveau Monde
74300 Cluses
Tél. 04 50 96 83 79

Profil environnemental produit

Télécommande radio AMY

Matériaux et substances

Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour s'assurer que les matériaux utilisés dans la composition du produit ne contiennent aucune substance interdite par la législation en vigueur au moment de la commercialisation.

Plastics			Metals			Other		
	% Mass	% REC		% mass	% REC		% Mass	% REC
PC	12,7	0	**Copper**	3,2	0	**Glass fiber**	13,3	0
ABS	12,1	0	**Steel**	1,1	0	**Thionyl chloride**	1,7	0
PA66	7,1	0	**Tin**	0,7	0	**Lithium hydroxide**	0,2	0
Epoxy resin	6,7	0	**Lithium**	0,2	0	**Other**	1,3	0
LLDPE	1,1	0	**Nickel**	0,2	0	**Total**	16,5	
Other	1,9	0	**Other**	0,2	0	Packaging		
Total	41,6		**Total**	5,6		**Cardboard**	19,2	50
						Paper	14,7	100
						Wood	2,4	0
						Total	36,3	
Masse totale du flux de référence : 104g								
Estimation du contenu recyclable : 33,6%								

> Substances chimiques

Les produits couverts par ce PEP respectent le règlement REACH ainsi que la directive ROHS : 2011/65/EU, 2015/863, 2017/2102.

Representativité

> Les données ont été collectés en Février 2024 auprès des équipes de conception, puis traitées et analysées en Avril 2024.

> Les données sont représentatives du lieu de fabrication et d'assemblage.

> Les données correspondent aux technologies et à la conception des références commerciales citées précédemment uniquement.

— Fabrication

Les produits couverts par ce PEP sont fabriqués en Chine sur un site ayant une démarche de réduction de ses impacts environnementaux

> Modèle énergétique

Mix énergétique chinois ; 2018

— Distribution

> Les notices sont en papier 100% fibres recyclées et le carton de l'emballage final contient au moins 50% de fibres recyclées. Ce scénario est considéré pour chaque envoie de produit Act for Green dans le monde.

L'emballage est continuellement amélioré pour en réduire la quantité et favoriser l'emploi de matières renouvelables, recyclées et recyclables.

— Installation

> Éléments d'installation

Aucun élément prévu à cette phase.

> Procédures d'installation

Aucune procédure d'installation.

> Modèle énergétique

Non applicable

> Fin de vie de l'emballage

100% de l'emballage est incinéré sans revalorisation énergétique.

— Utilisation

Ce produit est un produit autonome de catégorie 2 (produit actif). Il est alimenté par 1 pile. Il a besoin de 2 piles au total afin de fonctionner sur l'ensemble de sa durée de vie de 10 ans.

>Modèle énergétique pour la phase d'utilisation : Aucun

> Maintenance et consommables : 1 piles CR2430 (la première est vendue avec le produit, l'autre ne l'est pas)

— Fin de vie

> Conditions de transport types

Compte tenu de la difficulté d'établir une moyenne internationale sur le recyclage des DEEE dans le monde, nous choisissons le scénario pénalisant suivant :

- 100 km de transport.
- Un prétraitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, y compris le démantèlement et le tri des matériaux.
- L'incinération des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Taux de chargement du camion allant à la déchèterie de 80%.

50, avenue du Nouveau Monde
74300 Cluses
Tél. 04 50 96 83 79

Profil environnemental produit

Télécommande radio AMY

Impacts environnementaux

L'évaluation de l'impact environnemental couvre les étapes suivantes du cycle de vie : fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie. Tous les calculs ont été réalisés à l'aide du logiciel EIME© v6.1.3 et de CODDE 2024-04, sur l'unité fonctionnelle, avec le set d'indicateur suivant : Indicators for PEF EF 3.0 (Compliance: PEP ed.4, EN15804+A2) v2.0.

Indicateurs	Unité	Global	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie	Module D
Acidification	mol H+ eq.	1,19E-02	1,00E-02	1,05E-03	1,40E-05	7,13E-04	1,05E-04	3,09E-04
Changement climatique - total	**kg CO2 eq.**	**1,55E+00**	**1,28E+00**	**3,22E-02**	**1,69E-02**	**4,65E-02**	**1,72E-01**	**2,82E-02**
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq.	-3,13E-02	-4,68E-02	0,00E+00	1,55E-02	0,00E+00	0,00E+00	-2,54E-02
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq.	1,58E+00	1,33E+00	3,22E-02	1,43E-03	4,65E-02	1,72E-01	5,35E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq.	1,99E-05	1,99E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe	9,14E+01	7,57E+01	1,98E-02	1,29E-01	3,45E+00	1,21E+01	6,90E-01
Émissions de particules fines	Disease occurrence	6,58E-08	5,58E-08	5,59E-09	5,06E-11	4,03E-09	3,31E-10	1,69E-09
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq.	4,56E-06	3,79E-06	1,11E-08	3,65E-09	1,32E-07	6,28E-07	4,39E-07
Eutrophisation aquatique, marine	kg N eq.	1,62E-03	1,27E-03	2,52E-04	6,79E-06	4,47E-05	5,11E-05	6,16E-05
Eutrophisation terrestre	mol N eq.	1,74E-02	1,35E-02	2,76E-03	7,42E-05	5,08E-04	5,41E-04	6,10E-04
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh	3,15E-08	3,88E-09	4,82E-13	1,44E-10	5,45E-09	2,20E-08	9,48E-12
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh	3,12E-08	2,51E-08	9,44E-11	5,24E-11	3,11E-09	2,83E-09	5,19E-10
Rayonnements ionisants, santé humaine	kBq U235 eq.	2,46E+01	2,34E+01	6,70E-05	2,01E-05	1,13E+00	6,28E-04	4,57E-03
Impacts liés à l'occupation des sols/Qualité du sol	No dimension	6,64E-02	6,64E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC-11 eq.	1,75E-07	1,57E-07	4,22E-11	3,79E-11	1,78E-08	3,54E-10	6,11E-09
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC eq.	5,67E-03	4,58E-03	7,10E-04	1,69E-05	2,35E-04	1,23E-04	1,87E-04
Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	MJ	2,78E+01	2,55E+01	4,08E-01	1,47E-02	1,87E+00	7,58E-02	8,54E-01
Épuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux	kg SB eq.	9,84E-05	9,84E-05	1,15E-09	-5,24E-09	5,41E-08	-3,12E-08	9,29E-09
Besoin d'eau	m3 eq.	7,64E-01	7,03E-01	1,06E-04	3,99E-03	4,75E-02	1,01E-02	4,53E-02
Volume net d'eau douce	m3	1,80E-02	1,66E-02	2,48E-06	9,29E-05	1,10E-03	2,35E-04	1,05E-03
Total énergie primaire utilisée	MJ	2,90E+01	2,66E+01	4,09E-01	1,37E-02	1,87E+00	7,60E-02	1,20E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable	MJ	2,78E+01	2,55E+01	4,08E-01	1,47E-02	1,87E+00	7,58E-02	8,54E-01
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable	MJ	1,15E+00	1,15E+00	5,23E-04	-1,00E-03	3,18E-04	1,53E-04	3,47E-01
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première	MJ	2,62E+01	2,38E+01	4,08E-01	1,47E-02	1,86E+00	7,58E-02	8,54E-01
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable comme matières premières	MJ	1,65E+00	1,63E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,36E-02	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première	MJ	8,92E-01	8,92E-01	5,23E-04	-1,00E-03	3,18E-04	1,53E-04	3,47E-01
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable comme matières premières	MJ	2,63E-01	2,63E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de matière première recyclée	kg	2,67E-02	2,67E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Déchets dangereux éliminés	kg	1,21E+00	1,07E+00	0,00E+00	-3,24E-05	8,24E-02	5,57E-02	1,48E-02
Déchets non dangereux éliminés	kg	4,72E-01	3,93E-01	9,87E-04	3,45E-02	3,11E-03	4,02E-02	2,63E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg	2,56E-04	2,36E-04	6,87E-07	1,71E-07	1,81E-05	1,80E-06	1,61E-05
Composants destinés à réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie exportée	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la valorisation énergétique	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

> Voici le détail des impacts du module B, la phase d'utilisation.

Indicateurs	Unité	Phase d'utilisation	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7
Acidification	mol H+ eq.	7,13E-04	0.00E+00	7,13E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Changement climatique - total	kg CO2 eq.	**4,65E-02**	**0.00E+00**	**4,65E-02**	**0.00E+00**	**0.00E+00**	**0.00E+00**	**0.00E+00**	**0.00E+00**
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq.	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq.	4,65E-02	0.00E+00	4,65E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq.	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe	3,45E+00	0.00E+00	3,45E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Émissions de particules fines	Disease occurrence	4,03E-09	0.00E+00	4,03E-09	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq.	1,32E-07	0.00E+00	1,32E-07	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Eutrophisation aquatique, marine	kg N eq.	4,47E-05	0.00E+00	4,47E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Eutrophisation terrestre	mol N eq.	5,08E-04	0.00E+00	5,08E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh	5,45E-09	0.00E+00	5,45E-09	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh	3,11E-09	0.00E+00	3,11E-09	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Rayonnements ionisants, santé humaine	kBq U235 eq.	1,13E+00	0.00E+00	1,13E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Impacts liés à l'occupation des sols/Qualité du sol	No dimension	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC-11 eq.	1,78E-08	0.00E+00	1,78E-08	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC eq.	2,35E-04	0.00E+00	2,35E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	MJ	1,87E+00	0.00E+00	1,87E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Épuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux	kg SB eq.	5,41E-08	0.00E+00	5,41E-08	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Besoin d'eau	m3 eq.	4,75E-02	0.00E+00	4,75E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Volume net d'eau douce	m3	1,10E-03	0.00E+00	1,10E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Total énergie primaire utilisée	MJ	1,87E+00	0.00E+00	1,87E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable	MJ	1,87E+00	0.00E+00	1,87E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable	MJ	3,18E-04	0.00E+00	3,18E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire non renouvelable utilisée comme matière première	MJ	1,86E+00	0.00E+00	1,86E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable comme matières premières	MJ	1,36E-02	0.00E+00	1,36E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion de l'énergie primaire renouvelable utilisée comme matière première	MJ	3,18E-04	0.00E+00	3,18E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable comme matières premières	MJ	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de matière première recyclée	kg	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Déchets dangereux éliminés	kg	8,24E-02	0.00E+00	8,24E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Déchets non dangereux éliminés	kg	3,11E-03	0.00E+00	3,11E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg	1,81E-05	0.00E+00	1,81E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Composants destinés à réutilisation	kg	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Énergie exportée	MJ	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés à la valorisation énergétique	kg	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	0,00E+00	0.00E+00	0,00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

> Carbone biogénique : 0,000 kg C. biogénique pour le produit, 0,017 kg C. biogénique pour l'emballage, en utilisant la méthode 0/0.

50, avenue du Nouveau Monde
74300 Cluses
Tél. 04 50 96 83 79

Profil environnemental produit

Télécommande radio AMY

> Ces impacts environnementaux sont applicables aux produits mentionnés en page 1.

> Règles d'extrapolation
Non nécessaire

N° enregistrement : **SOMF-00180-V01.01-FR**	Règles de rédaction : PCR-ed4-FR-2021 09 06 Complété par : PSR-0005-ed3.1-FR-2023 12 08
N° d'habilitation du vérificateur : VH48	Information et référentiel : **www.pep-ecopassport.org**
Date d'édition : 05-2024	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2010 Interne ☐ Externe ☑	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Julie ORGELET (DDEMAIN)	
Conforme à la norme ISO 14025 sur les déclaration environnementales de type III Les éléments du présent du présent PEP ne peuvent pas être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	
Document conforme à la norme ISO 14025 :2010 « Marquage et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III »	
Les PEP sont conformes aux normes NF C08-100-1 :2016 et EN 50693 :2019 ou NF E38-500 :2022	
Interlocuteur Somfy : Pierre HOGUET, Ingénieur en Ecoconception, pierre.hoguet@somfy.com	